

*Initiatives ministérielles*

j'ajouterai que ma participation aussi se fait parce que j'ai pu, à titre de membre du Comité de l'énergie, des mines et des ressources, constater le point de vue. . .

**Mme le vice-président:** Rappel au Règlement. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Nous n'avons pas le quorum. Or, nous ne pouvons poursuivre si nous n'avons pas le quorum.

**Mme le vice-président:** Je crois que nous avons quorum. L'honorable député de Richmond—Wolfe a la parole.

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Madame la présidente, j'étais donc en train de dire avant d'être interrompu qu'il me fait plaisir de participer à ce débat non seulement comme député québécois et député de la Chambre des communes, mais aussi comme membre du Comité de l'énergie des mines et des ressources.

Il m'a été donné d'étudier et de constater, bien sûr, le contenu et les effets de ce programme. Tel que l'ont indiqué plusieurs de mes collègues, le projet d'exploitation du champ Hibernia offrira un grand nombre de nouvelles possibilités commerciales et cela pour toutes les régions du Canada autant que pour le Québec.

Il s'agit en effet d'un projet pétrolier très vaste, d'une grande complexité technique et ce sera là l'une des retombées majeures de ce programme au Québec. On s'attend à ce qu'il ait un effet des plus importants au niveau de l'accroissement des compétences canadiennes déjà existantes et de la création de nouvelles compétences.

Afin donc d'appuyer le projet Hibernia, il faut comprendre que le gouvernement a tenté d'atteindre les objectifs suivants: obtenir le plus grand nombre possible d'emplois pour les Canadiens; développer un niveau élevé de compétences; obtenir l'assurance que les travaux obtenus pour le Canada au cours des négociations sont d'une importance stratégique et mènent à d'autres travaux qui par la suite mettront en valeur d'autres champs d'hydrocarbures; et enfin, nous avons tenté de tenir compte d'une plus grande répartition régionale des travaux.

Voyons donc de plus près comment ces objectifs et ces avantages poursuivis peuvent avoir leurs retombées. Il y a longtemps que le gouvernement travaille dans le but de réaliser ces objectifs. Le premier pas a été marqué lorsque le gouvernement a donné force de loi aux dispositions relatives aux retombées pour le Canada et Terre-Neuve de l'Accord atlantique et lorsqu'il a créé le Fonds Canada—Terre-Neuve du développement extracôtier.

Les dispositions sur les retombées de l'Accord atlantique ont été renforcées par la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve.

Madame la présidente, un bon nombre des députés de cette Chambre sont au courant des retombées que le projet Hibernia offrira à Terre-Neuve. À titre d'exemple, le consortium s'engage à construire la structure de base de la plate-forme à Terre-Neuve. Le module de tête de puits et d'autres éléments qui rattachent seront fabriqués et assemblés dans la province même. De plus, une bonne partie du travail de conception technique sera effectuée à Terre-Neuve. Et cela est tout à fait logique dans la mesure où ces immenses infrastructures ne sauraient être déplacées ni par route, ni même par le fleuve.

Je dois souligner que le projet Hibernia offrira des retombées additionnelles à d'autres régions du Canada.

Voyons plus près. En tant que député du Québec, il me fait plaisir de constater que cette province recevra sa part des retombées, quoi qu'en disent certains députés indépendants, madame la Présidente. Le projet Hibernia englutira plus de 100 000 tonnes de. . .

**Mme le vice-président:** Rappel au Règlement. L'honorable député de Hull—Aylmer a la parole.

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Est-ce que l'on pourrait avoir quorum pour écouter le député conservateur de la région de Québec?

**Mme le vice-président:** Il y a quorum dans l'assemblée. L'honorable député de Richmond—Wolfe a la parole.

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** J'étais donc en train de dire, madame la Présidente, que parmi les nombreuses retombées au Québec, il y a donc ces travaux qui vont permettre d'engoutir plus de 100 000 tonnes de béton qui sera fourni en grande partie par des usines du Québec.

• (1630)

On prévoit aussi que les pièces de métal entrant dans les principales composantes pourraient être fabriquées en bonne partie au Canada. Certaines entreprises, par exemple, pourraient construire, entre autres, les structures de surface et un des supermodules. Vous êtes sûrement au courant du fait que la société Hibernia Management and Development Company Limited a accordé, le 14 septembre, le contrat d'une importante partie du pétrolier en mer Hibernia à une co-entreprise canado-européenne, les Entrepreneurs Offshore de Terre-Neuve. Deux importantes sociétés d'ingénierie du Québec, SNC Inc. et Monenco Limitée, sont les principaux partenaires de cette co-entreprise.